



HAL
open science

La solidarité de Jean-Baptiste Esménard avec les afrancesados dans l'affaire Clausel de Coussergues (1817)

Elisabel Larriba

► **To cite this version:**

Elisabel Larriba. La solidarité de Jean-Baptiste Esménard avec les afrancesados dans l'affaire Clausel de Coussergues (1817). Elisabeth Larriba; Eduardo González Calleja. Les Intellectuels espagnols en temps de crise. XIXe-XXe siècle, Presses Universitaires de Provence, pp.27-46, 2021, Le Temps de l'Histoire, 979-10-320-0343-5. hal-03413818

HAL Id: hal-03413818

<https://hal.science/hal-03413818>

Submitted on 25 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LES INTELLECTUELS ESPAGNOLS EN TEMPS DE CRISE XIX^e-XX^e siècle

Hommage à Paul Aubert

SOUS LA DIRECTION DE
ELISABEL LARRIBA ET EDUARDO GONZÁLEZ CALLEJA

LE TEMPS DE L'HISTOIRE



collection
LE TEMPS DE L'HISTOIRE

**Les intellectuels espagnols
en temps de crise
XIX^e-XX^e siècle**

Hommage à Paul Aubert

SOUS LA DIRECTION DE
ELISABEL LARRIBA ET EDUARDO GONZÁLEZ CALLEJA

2021

PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE PROVENCE

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

29, avenue Robert-Schuman - F - 13621 Aix-en-Provence CEDEX 1

Tél. 33 (0)4 13 55 31 91

pup@univ-amu.fr – Catalogue complet sur presses-universitaires.univ-amu.fr/editeur/pup

DIFFUSION LIBRAIRIES : AFPU DIFFUSION – DISTRIBUTION DILSCO

La solidarité de Jean-Baptiste Esménard avec les *afrancesados* dans l'affaire Clausel de Coussergues (1817)

Elisabel Larriba

Aix Marseille Université, CNRS, TELEMMe, Aix-en-Provence, France

Ultra parmi les ultra, le chevalier Jean-Claude Clausel de Coussergues, député de l'Aveyron de 1814 à 1827¹ désespéra en maintes circonstances ses amis politiques par ses initiatives intempestives et incongrues. C'est ainsi qu'il défraya tout particulièrement la chronique à deux reprises : en 1817, en proposant à la chambre des députés la suppression des subsides accordés par le gouvernement aux réfugiés égyptiens, espagnols et portugais ; puis en 1820, au lendemain de l'assassinat du duc de Berry, en demandant tout bonnement la mise en accusation pour complicité de meurtre du président du Conseil des ministres, le duc Decazes². L'émoi fut grand comme en témoignent notamment les commentaires adressés le 13 août par le baron Pasquier au comte de Serre alors que Clausel se faisait fort d'assurer une très large diffusion à son *Projet de la proposition d'accusation contre M. le Duc Decazes...*³ :

voici une nouvelle pierre qui nous tombe sur la tête. Ce fou de Clausel vient de faire paraître un volume sous le titre de *projet d'acte d'accusation contre M. Decazes* en annonçant dans sa préface qu'il présentera cette accusation à la prochaine Chambre. En n'accusant que lui dans le fait, il accuse tous ceux qui ont été ministres avec lui, à moins que ceux-ci ne consentent à avoir été des instruments imbéciles ; il accuse le Roi de la même manière. C'est insensé, c'est détestable, et cependant il y a des choses qui porteront un peu coup, parce que

1 *Almanach royal pour l'année [...] présenté à Sa Majesté par Testu*, à Paris, chez Testu et C^{ie}, 1814-1828.

2 Sur cette affaire on pourra consulter Bettina Frederking, « "Vive le Roi quand même ?" Pouvoir royal et responsabilité ministérielle sous la Restauration », in Hélène Becquet et Bettina Frederking (dir.), *La dignité de roi. Regards sur la majesté au premier XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2009, p. 77-95.

3 *Projet de la proposition d'accusation contre M. le Duc Decazes, pair de France, ancien président du Conseil des ministres, ancien ministre de l'Intérieur et de la Police générale du royaume, à soumettre à la Chambre de 1820. Par M. Clausel de Coussergues, membre de la Chambre des députés...*, Paris, G. Dentu et A. Égron, 1820.

l'accusation audacieuse fait toujours cet effet. Les conséquences de ceci vont être fort mauvaises⁴.

Voilà qui nous donne une idée du tempérament et de l'audace de ce député.

L'affaire Clausel de Coussergues de 1817

Les événements relatifs au premier de ces hauts faits parlementaires, leur impact parmi ceux que le mercédaire Manuel Martínez appelait alors « les fameux traîtres réfugiés en France⁵ » ainsi que les réactions de la presse française aux propos tenus à la tribune de la Chambre des députés par le sieur Clausel de Coussergues ont été rapportés et analysés par Gérard Dufour dans son ouvrage sur *Juan Antonio Llorente en France*⁶. Nous nous bornerons donc à résumer ses propos en rappelant que le 28 février 1817, lors de l'examen par la Chambre des députés du projet de budget de l'année, le fougueux député de l'Aveyron proposa un amendement visant à supprimer les allocations que le gouvernement, suivant en cela les décisions prises sous l'Empire en 1813, accordait aux Espagnols, Portugais et Egyptiens qui avaient dû fuir leur pays pour s'être mis au service de Napoléon et, pour faire bonne mesure, non content de les condamner ainsi à une mort économique certaine, cet ami zélé de la Religion et du Roi proposa d'accompagner cette disposition de l'ordre d'expulsion du royaume de ces étrangers, sans s'inquiéter du sort qui leur serait réservé à leur retour dans leur patrie. Indigné d'une telle bassesse, le ministre de l'Intérieur, Lainé qui était « monarchiste de raison et républicain de cœur », ne fit qu'un bond à la tribune et, dans un discours véhément, dénonça ces propos xénophobes avec une telle efficacité que, dans le vote qui suivit la discussion, la proposition du chevalier Clausel de Coussergues fut repoussée à l'unanimité moins une seule voix dont il n'est pas difficile d'identifier à qui elle appartenait. Mais malgré ce cuisant échec, fier de son coup, le député de l'Aveyron, qui ne manquait jamais une occasion d'immortaliser ses interventions à la Chambre des députés⁷, décida de prendre l'opinion publique à témoin et fit imprimer son discours sous le titre d'*Opinion sur*

4 *Correspondance du comte de Serre (1796 – 1824) annotée et publiée par son fils...*, Paris, Auguste Valon, vol. IV, p. 60.

5 *Los famosos traidores refugiados en Francia convencidos de sus crímenes y justificación del Real decreto de 30 de mayo por F. M. M. M. C. [Fray Manuel Martínez Mercedario Calzado]*, Madrid, imprenta Real, 1814 et *Nuevos documentos para continuar la historia de algunos famosos traidores refugiados en Francia. Respuesta de Fr. Manuel Martínez, Mercedario Calzado, a la carta que desde Montpellier le escribió el Ilmo. Sr. Santander, Obispo auxiliar de Zaragoza, y al apéndice a la representación que D. Francisco Amorós...*, Madrid, imprenta Real, 1815.

6 Gérard Dufour, *Juan Antonio Llorente en France (1813-1822). Contribution à l'étude du Libéralisme chrétien en France et en Espagne au début du XIX^e siècle*, Genève, Droz, 1982, p. 118-130.

7 L'entrée « Clausel de Coussergues, Jean Claude (1759-1846) » du catalogue de la BnF comporte 94 notices bibliographiques dont 27 relatives à des publications portant sur ses interventions à la Chambre des députés de 1814 à 1817.

l'article du budget du Ministère de la Guerre relatif aux traitements accordés aux réfugiés Egyptiens, Espagnols et Portugais, prononcé [sic] dans la séance publique du 18 février⁸. L'affaire fit grand bruit, notamment chez les anciens *joséphains* et Juan Antonio Llorente en profita quelque peu abusivement pour donner un échantillon de ce que serait l'ouvrage qu'il était prêt à publier sur l'histoire du Saint-Office espagnol dans une *Lettre à M. Clausel de Coussergues sur l'Inquisition d'Espagne*⁹ qui connut un tel succès qu'elle fut traduite en italien et publiée à Milan quelques mois plus tard¹⁰.

Jean-Baptiste Esménard : un français *afrancesado*

Au sein de la presse française, le *Mercur de France* se distingua en publiant, dans son numéro du 5 avril 1817, deux articles sur cette affaire : l'un du célèbre Benjamin Constant, l'autre d'un personnage à qui nous avons déjà consacré quelques travaux, en attendant de pouvoir écrire la biographie qu'il mérite : Jean-Baptiste Esménard, l'un des premiers hispanistes français, qui, en 1836, traduira les *Mémoires* de Manuel Godoy, Prince de la Paix et signera l'introduction qui ouvre la version française de l'ouvrage¹¹.

Plus que tout autre sujet de Louis XVIII, Jean-Baptiste Esménard avait de fortes raisons de s'intéresser au sort des anciens *joséphains*. Il descendait d'une vieille famille de noblesse de province aux titres aussi nombreux que ronflants de « seigneurs de Mondésir, de Ventubrières de Chanvert, du Mazet et gouverneurs héréditaires de Lambesc¹² » dont les armes étaient « d'azur, au lion tenant un arc en barre, au cœur en pointe, le tout d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé du second accosté de deux étoiles du même, parti

8 Paris, chambre des Députés, 1817.

9 Paris, chez Delaunay, 18, in-8°, 42 p.

10 *Lettere sulla Inquisizione di Spagna*, Milano, s.e., 1817, in-8°.

11 Elisabel Larriba, « Estudio introductorio », in Manuel Godoy, *Memorias*, edición de Emilio La Parra y Elisabel Larriba, Alicante, Servicio de publicaciones de la Universidad, 2008, especialmente « Esménard, ¿más que un mero traductor de las Memorias? », p. 89-109; « Jean-Baptiste Esménard, un francés afrancesado », in Armando Alberola y Elisabel Larriba (eds.), *Las élites y la "Revolución de España" (1808-1814). Homenaje al profesor Gérard Dufour*, Alicante, Servicio de publicaciones de la Universidad, 2010, p. 207-225; « L'image de Manuel Godoy revue et corrigée par Jean-Baptiste Esménard », in Laurence Américi, Xavier Daumalin, Olivier Raveux, Cécile Régnard, Isabelle Renaudet (dir.), *La mosaïque des racines. Pouvoirs, cultures et sociétés en France et en Méditerranée, XVI^e-XXI^e siècle*, Mélanges en l'honneur du professeur Gérard Chastagnaret, Aix-en-Provence, PUP, 2014, p. 111-118 et « Jean-Baptiste Esménard (1771-1842) : un français espagnolizado defensor de los emigrados españoles y de su cultura », Alberto Romero Ferrer y David Loyola López (dir.), *Las musas errantes. Cultura literaria y exilio en la España de la primera mitad del siglo XIX*, Gijón, Trea, 2017, p. 69-80.

12 *Esménard, rentiers de Lambesc avec jouissance des droits de seigneurs pour les princes de Lorraine, seigneurs de Mondésir, de Ventubrières, de Chanvert, du Mazet et gouverneurs héréditaires de Lambesc*, Metz, imprimerie Rousseau-Pallez, 1859, 24 p. Cf. également, l'article « Esménard », in *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, publié par M. Borel d'Hauterive..., Paris, au Bureau de la publication..., Treizième année, 1874, p. 150-153.

de gueules à la bande d'or, chargée de trois fers de flèche de sable¹³ » et avait embrassé la carrière militaire. Sous-lieutenant au 71^e régiment d'infanterie de ligne le 15 septembre 1791, promu lieutenant à celui de Vermandois le 1^{er} août de l'année suivante, il avait fui la Révolution un mois et demi plus tard en passant en Espagne où il avait pris du service dans les armées de Charles IV et, à ce titre, avait effectué les campagnes de 1793, 1794 et 1795 contre la France dans la guerre contre la Convention. Il s'était si bien adapté dans le pays où il avait trouvé asile que, selon Mor de Fuentes qui le rencontra à Paris en 1836, il en parlait la langue comme s'il fût né en Espagne¹⁴. Il réintégra toutefois l'armée française dès le 6 avril 1808 en tant que capitaine de l'État-major du grand-duc de Berg, Joachim Murat. Dès lors, il ne cessa de servir « les Napoléon » en Espagne, tant par l'épée que par la plume. Comme militaire, il participa aux campagnes de la Péninsule jusqu'en 1812 et fut même blessé d'un éclat de biscaïen à l'épaule dans un engagement qui eut lieu à Saint-Jacques de Compostelle en 1810¹⁵. Mais Jean-Baptiste Esménard fut sans doute plus utile à Joseph I^{er} comme homme de lettres que comme militaire puisqu'en 1808 et 1809, il se chargea de la rédaction du *Diario de Vitoria*, où le nouveau souverain avait été contraint de se réfugier en août 1808, puis, une fois que Napoléon eut rétabli son frère sur le trône d'Espagne, en participant très activement à l'élaboration de la *Gazeta de Madrid*¹⁶. Ce Français qui avait « renoncé à sa patrie »¹⁷ et s'était à ce point hispanisé que les Espagnols le tenaient pour l'un des leurs témoigna alors d'un tel zèle en faveur du ralliement à Joseph I^{er} qu'il provoqua contre lui la fureur des patriotes espagnols qui ne virent en lui (ce qu'il était en fait) qu'un *afrancesado* de plus¹⁸.

Les Napoléon ne lui manifestèrent toutefois aucune reconnaissance pour son dévouement. Et si l'on peut comprendre que Joseph ne put le nommer chevalier de l'Ordre Royal d'Espagne, puisqu'il n'était pas l'un de ses sujets, mais un militaire français, on peut davantage s'interroger sur les motifs qui poussèrent Napoléon à refuser les propositions d'avancement ou de lui

13 *Annuaire de la noblesse...*, *op. cit.*, p. 152.

14 José Mor de Fuentes, *Bosquejillo de la vida y escritos de D. José Mor de Fuentes delineado por él mismo*, Barcelona, imprenta de Don Antonio Berges, 1836, p. 193.

15 Pour le détail des affectations de Jean-Baptiste Esménard au sein de l'armée française à cette époque, cf. notre article, « Un francés afrancesado... », *op. cit.*

16 Cf. Gérard Dufour, *Juan Antonio Llorente : el « factotum » del rey Intruso*, Zaragoza, Prensas de la Universidad de Zaragoza, 2014, p. 64 et « La *Gazeta* afrancesada de Madrid », *Cuadernos de Ilustración y Romanticismo*, 16 (décembre 2010). Voir également Antonio J. Piquerez Díez, « El "rey Intruso" y la *Gazeta de Madrid*: la construcción de un mito, 1808-1810 », *El Argonauta español* 6, 2009.

17 Esménard au ministre de la Guerre, 15 novembre 1815, Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT), 3YF62762 (dossier de pension de Jean-Baptiste Esménard), Esménard au Ministre de la Guerre, 15 novembre 1815, fol. 97-99.

18 Cf. notre article « Un francés afrancesado... », *op. cit.*, p. 97-99 ; Gérard Dufour, *Juan Antonio Llorente, el « factotum » del rey Intruso*, *op. cit.*, p. 64 et « La *Gazeta afrancesada* de Madrid. », *op. cit.*

accorder la croix de la Légion d'honneur qu'à plusieurs reprises le maréchal Ney demanda en sa faveur¹⁹. Pour une ténébreuse affaire que nous ne sommes pas en mesure, pour l'instant, d'élucider, alors qu'après la retraite du Portugal il avait été dépêché par Ney à Paris pour porter des missives à l'Empereur il fut même arrêté le 13 février 1812, placé en détention au château de Vincennes puis destitué par décret du 28 du même mois de ses fonctions de capitaine adjoint à l'État-major de l'Armée d'observation de l'Océan²⁰.

Au bout de 13 mois de prison au cours desquels il fut menacé de déportation aux États Unis d'Amérique, Jean-Baptiste Esménard fut remis en liberté « sans explication, sans emploi, et sous surveillance de la Police²¹ » et ce n'est qu'après la chute de l'Empereur, le 24 avril 1814, qu'il fut réintégré dans l'armée et nommé chef d'Escadron par un souverain fraîchement restauré sur le trône qui avait « reconnu mal fondés les motifs de la destitution dont *il avait* été frappé sous le gouvernement de Bonaparte²² ». Placé à la suite du 1^{er} régiment des cuirassiers du roi le 5 août 1814, il fut mis à disposition du gouverneur militaire de la 1^{ère} division le 20 janvier 1815. Cinq jours auparavant, Louis XVIII avait signé sa nomination comme chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur²³.

À l'arrivée à Paris de Napoléon, Jean-Baptiste Esménard, qui avait été chargé au ministère de la Guerre de la rédaction de l'avant-propos du nouvel *Almanach militaire* ainsi que d'un précis historique de la Maison du Roi, cessa ses fonctions et perdit la jouissance de son grade. Il reçut toutefois le 15 juin l'ordre de se rendre en qualité d'officier supérieur adjoint à l'état-major de la 11^e division militaire et, se sachant étroitement surveillé, se mit en route pour rejoindre son poste. Mais, à l'en croire, il ne mit guère d'empressement à cela et quand il arriva le 23 juin 1815 à Bordeaux ce fut pour y apprendre le résultat de la bataille de Waterloo et il tarda jusqu'au 10 août pour se présenter devant le chef d'état major auprès duquel il était affecté. Il put ainsi faire constater officiellement « qu'il n'avait pas servi pendant l'absence de S. M. »²⁴, mais n'en fut pas moins placé en situation de non-activité²⁵.

19 Attestation du maréchal Ney, 15 avril 1815, SHAT, 3YF62762, fol. 93-94. Cf. *Correspondance inédite de Napoléon I^{er}...*, tome IV - 1811, Paris, Henri Charles-Vauzelle, 1925, p. 750 : « Amsterdam, 22 octobre 1811 / On propose à S. M. d'accorder la décoration de la légion d'Honneur au capitaine Esménard, adjoint à l'état-major de l'armée de Portugal. Cette récompense a été demandée en sa faveur par M. le maréchal duc d'Elchingen après les sièges de Ciudad Rodrigo et d'Almeida. / Refusé ».

20 Ministère de la Guerre à Esménard, Paris, 27 mars 1812, SHAT, 3F62762, fol. 95-96.

21 Esménard au ministre de la Guerre, 15 novembre 1815, SHAT, 3F62762, fol. 97-99.

22 *Ibid.*. Le ministre de la Guerre à Esménard, Paris, 30 août 1814, fol. 113.

23 Archives Nationales de France, LH/905/3. Légion d'honneur ; Base de données Léonore, Patronymes des légionnaires, Esménard, Jean Baptiste Gaspard.

24 Correspondance de Jean Baptiste Esménard au ministre de la Guerre, Paris 15 novembre 1815, SHAT, 62 762 , fol. 82-83.

25 Ministère de la Guerre. Direction générale des personnels. État des Services de M. D'Esménard, Jean, Baptiste, Gaspard, chef de bataillon d'État Major..., expédié en juin 1829, SHAT, 3F62762 , fol. 90-91.

Malgré des demandes réitérées de réintégration, ce n'est que le 9 mai 1818 qu'il fut réaffecté au dépôt de la Guerre²⁶, ce qui ne l'empêcha pas de signer le 14 octobre 1816, le serment de fidélité au Roi indispensable à son inscription sur les « nouveaux registres matricules » des membres de l'Ordre royal de la Légion d'honneur et dans lequel il jurait « d'être fidèle au ROI, à l'honneur et à la Patrie, de révéler à l'instant to, p. ut ce qui pourrait venir à sa connaissance et qui serait contraire au service de SA MAJESTE et de l'État²⁷ ».

Jean-Baptiste Esménard était donc, en février 1817, dans la situation paradoxale d'un demi-solde prêt à servir Louis XVIII et qui, pour cela (du moins dans sa correspondance avec les autorités) se posait volontiers en victime de « Buonaparte²⁸ », n'hésitant pas à affirmer qu'il avait été « victime à la fois de la Révolution de France et d'Espagne » alors que son père était « mort sans avoir été rayé de la liste des émigrés », et que lui-même avait fui la France en 1792 et participé dans les rangs des troupes espagnoles aux campagnes de 1793, 1794 et 1795 contre la Convention²⁹. Mais en même temps, il fréquentait la fine fleur du libéralisme français, et sa collaboration au sein du *Mercur de France*³⁰, aux côtés de Benjamin Constant, Jay, Jouy et Lacretelle, ne laisse aucun doute à ce propos.

Solidarité de Jean-Baptiste Esménard avec les réfugiés espagnols

S'il exérait sans nul doute Napoléon, qui avait brisé sa carrière, il conservait toute son estime et son affection à ces presque compatriotes qui avaient cru comme lui dans la possible régénération de l'Espagne sous la conduite du roi philosophe, Joseph. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que Jean-Baptiste Esménard manifestait sa solidarité avec ses anciens compagnons de route *afrancesados*. Déjà, en septembre 1814, il avait traduit et publié la *Défense de don Joseph Martinez de Hervas contre l'accusation de S. Exc. M. P. Cevallos* rédigée par le marquis d'Almenara pour défendre la mémoire de son fils décédé³¹. Ce n'était pas, comme ce sera le cas en 1836 avec les *Mémoires du Prince de la Paix*, une œuvre de commande, réalisée *pane lucrandum*, mais un hommage qu'il avait voulu rendre à la mémoire d'une victime « des résultats déplorables des dissensions civiles » comme il le souligna dans l'« Avertissement » (signé E.....d) qu'il plaça en tête de l'ouvrage en déclarant :

26 *Ibid.*

27 Archives Nationales de France, LH/905/3. Légion d'honneur ; base de donnée Léonore, Patronymes des légionnaires, Esménard, Jean Baptiste Gaspard (consultable en ligne).

28 Esménard au ministre de la Guerre, 15 novembre 1815, SHAT, 3F62762, fol. 97-99.

29 Correspondance de Jean-Baptiste Esménard au Ministre de la Guerre, 15 octobre 1815 (SHAT 3YF62762, fol. 97-99) et 1^{ère} div^{on} militaire. Place de Paris. Régiment du Roi. État des services et campagnes de M. D'Esménard Jean-Baptiste Gaspard, chef d'escadron audit régiment, né à Pélissanne, département des Bouches du Rhône le 4 octobre 1771 » (A. N. F. LH/905/3, pièce n° 5).

30 Ephraïm Harpaz, *L'école libérale sous la Restauration*, Genève, Droz, 1968, p. 379.

31 Paris, Rougeron, septembre 1814, VI + 48 p.

Cette Traduction ne rend pas toute la force de l'original. Celui qui en fait l'hommage au Public partage la douleur de M. le Marquis d'Almenara, qu'on a si cruellement renouvelée par une accusation à laquelle il n'avait pas lieu de s'attendre.

Ami du chevalier d'Hervás, témoin de sa noble conduite dans autre l'affaire dont il s'agit, le traducteur n'a voulu que payer une dette à la mémoire de cet intéressant jeune homme, en contribuant à la publicité de cette Défense.

Le lecteur, averti de ces motifs, ne jugera point avec rigueur un travail fait à la hâte. Peu d'hommes écrivent avec autant de talent que M. le marquis d'Almenara. Ceux qu'il honore de son amitié savent aussi combien son âme est sensible et généreuse. Dans cette occasion, le style d'un père qui plaide la cause de son fils devait avoir un mouvement difficile à imiter. Cette version peut donc à peine donner le sens de l'original. Ceux qui n'entendent pas l'espagnol apprécieront la force et la solidité des preuves alléguées par M. le Marquis d'Almenara ; ses compatriotes, subjugués par son éloquence, pleureront avec lui sur les déplorables résultats des dissensions civiles³².

Dans ce qui n'était, somme toute, qu'une polémique privée entre le père d'un homme qu'il estimait et un ancien ministre dont il dénoncera plus tard la lâcheté et l'ivrognerie dans sa préface à sa traduction des *Mémoires du Prince de la Paix*³³, Esménard avait su voir le caractère « transcendantal » à l'ensemble des réfugiés espagnols de l'affaire (comme l'on disait alors). Mais l'attaque dont ces derniers avaient été victimes de la part du Clausel de Coussergues était d'une tout autre gravité. Aussi Jean-Baptiste Esménard décida-t-il d'appuyer les protestations de ses anciens compagnons *joséphains* en rendant compte d'une brochure de 16 pages intitulée *Réflexions sur le discours prononcé par M. Clausel de Coussergues à la chambre des députés de France le 28 février contre les réfugiés Espagnols*³⁴, qui avait été publiée très rapidement après l'intervention de Clausel de Coussergues à la Chambre des députés, puisqu'elle fut annoncée dans la *Bibliographie de la France* du 15 mars 1817³⁵ et, avait fait l'objet, chez le même éditeur, Rougeron, d'une version en espagnol signalée dans le numéro suivant de la revue de la librairie³⁶ et dont le tirage déclaré fut de 500 exemplaires³⁷.

32 *Ibid.* p. n.n. [5].

33 Manuel Godoy, *Mémoires du Prince de la Paix Don Manuel Godoy...* Traduits en français d'après le manuscrit espagnol, par J.G. d'Esménard, Lieutenant-Colonel d'État-Major, A Paris/London/Madrid, Ladvocat/Richard Bentley/Casimir Monnier, 1836, I, p. X et II, p. 220 n.

34 À Paris, P. N. Rougeron, Imprimeur de S.A.S. Mad. la Duchesse Douairière d'Orléans, rue de l'Hirondelle, n° 22, mars 1817. BnF : 8-LB48-803.

35 *Bibliographie de la France*, 15 mars 1817 (n° 11), n° 846, p. 142 : À Paris, chez Rougeron, imprimeur de S. A. S. Mad. Le Duchesse Douairière d'Orléans, rue de l'Hirondelle, n° 22, mars 1817. L'ouvrage parut donc avant que le discours de Clausel de Coussergues ne se trouve en librairie puisque son *Opinion...* ne fut annoncée que dans le numéro du 29 mars 1817 de la *Bibliographie de la France* (n° 13), sous le N° 1035, p. 173-174.

36 *Bibliographie de la France*, 22 mars 1817 (n° 12), n° 1004, p. 164 : *Reflexiones sobre el discurso [sic] que pronunció M^r Clausel de Coussergues en la Cámara de diputados de Francia, el 28 de febrero contra los refugiados españoles* imprim. D Rougeron, à Paris.

37 Aline Vauchelle-Haquet, *Les ouvrages en langue espagnole publiés en France entre 1814 et 1833*, Aix-en-Provence, PUP, 1989, p. 104.

Ce n'était certes pas l'usage, dans une revue, de donner des comptes rendus d'opuscules et de leur consacrer presque autant d'espace que celui de l'ouvrage recensé. Mais Jean-Baptiste Esménard tenait à attirer l'attention des lecteurs sur ces *Réflexions...* puisque, non content de leur consacrer un article dans le *Mercure de France*, il le fit imprimer sous forme de tiré-à-part dans une version bilingue (textes espagnol et français en regard) qui fut annoncée dans la *Bibliographie de la France* du 19 avril³⁸. Le titre (*Extrait du Mercure de France*) n'était ni engageant ni explicite et les chalandes ne durent pas se précipiter chez Rougeron, qui apparaissait en pied de page comme imprimeur, mais non comme dépositaire de la brochure pour en faire l'acquisition. Et bien qu'il ne fût pas précisé qu'il s'agissait d'une édition non vénale, on peut se demander si Esménard ne voulut pas disposer d'exemplaires à remettre à certaines personnalités auprès desquelles il tenait à faire connaître son propre sentiment sur l'affaire Clausel de Coussergues, et notamment les plus illustres des réfugiés espagnols avec lesquels il était resté en contact.

Un polémiste redoutable

Jean-Baptiste Esménard était trop fin pour tomber dans le ridicule de résumer un écrit de 16 pages seulement ou de le paraphraser. Aussi se contenta-t-il de signaler les mérites d'un auteur qui n'avait « rien dit de trop ». En fait, les *Réflexions...* de l'anonyme espagnol n'étaient qu'un prétexte pour montrer son soutien aux réfugiés et analyser la situation créée par l'échec de Napoléon en Espagne. Nous suivrons son exemple et, plutôt que de le gloser, nous préférons renvoyer le lecteur au texte original que nous reproduisons en appendice. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'insister sur quelques points. D'abord, sa détermination à dénoncer Clausel de Coussergues, qu'il accusait « de vouloir convertir les extraits de naissance en certificats de civisme, et de diviser la France en *vieille* et *nouvelle* ». Ce n'était pas rien de la part d'un homme qui avait autant voire plus de droit que le député de l'Aveyron à faire état de ses origines nobles. Mais Esménard ne se contenta pas de dénoncer les idées du député de l'Aveyron : à mots à demi couverts, il l'accusa de n'être qu'une « girouette » politique en se demandant « à quelle France appartiennent ceux dont le nom a décoré les almanachs de toutes les époques et qui n'ont donné jusqu'ici d'autres preuves de leur zèle pour la bonne cause qu'en substituant une effigie nouvelle à celle que portaient leurs anciennes décorations³⁹ ». Esménard n'avait pas attendu que Dupin plaide en faveur de Béranger pour dénoncer les juges royaux, naguère impériaux et rappelait de la sorte que le nom de Clausel de Coussergues avait figuré comme membre du corps législatif (où il aurait dû siéger jusqu'en 1816), avec l'indication de sa qualité de chevalier de la Légion d'honneur, dans l'*Almanach impérial* de

38 *Bibliographie de la France*, samedi 19 avril 1817 (n° 16), n° 1264, p. 221.

39 *Article inséré dans le Mercure de France* du 5 avril 1817, p. 14.

1813⁴⁰. Le coup était rude pour celui qui se voulait être le plus intransigeant des ultra-royalistes. Et, pour faire bonne mesure, Esménard n'hésita pas à le taxer de malhonnêteté intellectuelle et d'ignorance dans le *Post scriptum* qu'il ajouta dans la version bilingue de son article⁴¹.

On observera également que l'article publié par Esménard dans le *Mercur de France* nous en dit beaucoup tout autant (voire plus) sur son auteur que sur la situation de la France et de l'Espagne en 1817. En effet, à un moment où, de toutes parts, chacun tentait de se trouver des justifications sur l'air de : « C'est la faute à Voltaire..., c'est la faute à Rousseau », Esménard, qui n'avait pas oublié qu'il avait été un zélé propagandiste de la nouvelle dynastie aux premiers temps du règne de Joseph I^{er} et qu'il avait fait partie de ces *terribles soldats* qui infligèrent aux Espagnols « six années d'angoisses et de fléaux de tous genres », se livra à une discrète, mais réelle autocritique en déclarant que :

tel qui ne veut point aujourd'hui s'opposer au scandale de ces tardives récriminations, servit, de sa plume ou de son épée, le projet d'envahir la Péninsule, et contribua au moins par son silence, à faire regarder la *soumission* comme un devoir pour les Espagnols, comme un triomphe glorieux pour nos armées⁴².

Esménard, qui, en des termes religieux qui évoquent le concept de repentance si politiquement correct de nos jours, n'hésitait pas à écrire :

Notre présence a été la cause immédiate de tous ces désordres ; il ne nous reste plus qu'à expier, par un accueil hospitalier, les torts que nous avons à nous reprocher à l'égard des victimes de notre politique et de notre intempérance guerrière⁴³.

Il ne rejetait pas ses responsabilités sur les autres. C'était, et c'est toujours, assez rare pour être remarqué.

Enfin, on ne peut qu'apprécier la pertinence de l'analyse politique proposée par Esménard quand il écrit :

comment se fait-il qu'après les décrets de Ferdinand, rendus à Valence au mois de mai 1814, et confirmés par les procédures solennelles qui s'en suivirent, les plus zélés défenseurs actuels du système monarchique déclarent une guerre si vive à ceux qui ne partageaient point les principes des *libéraux* de Cadix⁴⁴ ?

Dépassant les cas particuliers dans lesquels se sont longtemps perdus les historiens qui ont tenté d'analyser l'*afrancesamiento*, Esménard avait su comprendre que, comme, comme l'ont démontré les travaux de Gérard

40 *Almanach impérial pour l'année MDCCCXIII présenté à S. M. l'Empereur et Roi par Testu*, Paris, chez Testu et C^{ie}, rue Hautefeuille, n° 13. De l'imprimerie de Testu, imprimeur de l'Empereur. Jean-Claude Clausel de Coussergues ne figure pas dans le fichier (malheureusement lacunaire) des légionnaires dit « base Léonore » des Archives nationales de France et nous ne pouvons pas préciser la date à laquelle il fut promu dans l'ordre de la Légion d'honneur.

41 *Ibid.*, p. 15.

42 *Ibid.*, p. 7.

43 *Ibid.*, p. 13.

44 *Ibid.*, p. 11.

Dufour⁴⁵, les *joséphains*, faute d'avoir été fidèles à leur souverain « légitime » l'avaient été au principe monarchique. Et c'est cette lucidité qui, dans cette circonstance comme dans d'autres, rendent la consultation des écrits de ce « français *afrancesado* », aujourd'hui injustement et malheureusement oubliés, indispensable pour quiconque entend étudier l'Espagne des règnes de Charles IV et de Ferdinand VII.

Perseverare diabolicum

En publiant ce compte rendu dans *Mercure de France* du 5 avril 1817, Jean-Baptiste Esménard atteignit parfaitement le but qu'il s'était fixé puisque, le 19 du même mois, la *Bibliographie de la France* annonça deux réimpressions en province des *Réflexions...* : l'une à Toulouse, par Doulaboure⁴⁶, l'autre à Bordeaux, par Coudert, une partie de cette dernière édition étant d'ailleurs mise en vente à Paris chez Rougeron⁴⁷.

La réaction contre les propos xénophobes du chevalier Clausel de Coussergues à laquelle prit ainsi part Jean Baptiste Esménard aurait dû le conduire à se montrer plus prudent dans ses interventions à la Chambre des députés. Mais il n'en fut rien. Si « *perseverare diabolicum est* », l'ex-député de l'Aveyron doit aujourd'hui être assis à la droite de Satan. Esménard, quant à lui, tout aussi persévérant, ne renonça pas à combattre ses excès. Dès le 26 avril 1817 il usa de nouveau de la tribune du *Mercure de France* pour faire connaître la *Lettre à M. Clausel de Coussergues, sur l'inquisition d'Espagne* de Juan Antonio Llorente⁴⁸ et tourner en dérision le « publiciste de l'Aveyron » pour avoir affirmé que « l'inquisition n'était plus qu'un conseil de censure, et que c'était le plus modéré des tribunaux ». A l'ignorance et tout bonnement à la malhonnêteté intellectuelle du chevalier, il opposait la rigueur et l'érudition de Juan Antonio Llorente, ancien secrétaire de l'Inquisition (et ex-*afrancesado*) dont il avait tout à apprendre sur la question. Pour Jean-Baptiste Esménard il était assurément des opinions dont il convenait de faire « sentir le danger » au public, en s'appuyant pour cela sur la raison, sur la connaissance, sur l'analyse de faits avérés. En cela il n'était pas si éloigné des rédacteurs de *El Censor*, né de la plume d'anciens *afrancesados* dans l'Espagne libérale de 1820, pour qui en temps de crise « aucun écrivain public bien intentionné ne doit

45 Outre ses travaux sur Juan Antonio Llorente, on consultera notamment *Les Afrancesados*, Madrid, Cambio 16, 1985 et « Les *Afrancesados* entre réformisme et révolution », Christine Peyrard, Francis Pomponi et Michel Vovelle (dir.), *L'Administration napoléonienne en Europe. Adhésions et résistances*, Aix-en-Provence, PUP, 2008, p. 131-148.

46 *Bibliographie de la France*, n° 1004, 1817, (n° 12), p. 164.

47 *Ibid.*, n° 1263, samedi 19 avril 1817 (n° 16), p. 221.

48 Jean-Baptiste Esménard, « Nouvelles littéraires / *Lettre à M. Clausel de Coussergues, sur l'inquisition d'Espagne*, Paris, chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois », *Mercure de France*, 26 avril 1817, p. 150-159.

garder le silence⁴⁹ ». Et ni l'un, ni les autres ne rangeaient dans cette catégorie le chevalier Clausel de Coussergues, qualifié de « vilement célèbre⁵⁰ » dans un article paru dans *El Censor* le 21 octobre 1820 où il fut également question des affaires de 1817 et où l'on rappela, même si là n'était pas l'essentiel, qu'il avait alors proposé au Parlement « d'ôter au réfugiés le pain de l'exil⁵¹ ».

Sources et bibliographie

Archives

ARCHIVES Nationales de France, Base de données Léonore (Légion d'honneur), Patronymes des légionnaires, Dossier LH/905/3 : Esménard, Jean Baptiste Gaspard, http://www2.culture.gouv.fr/LH/LH070/PG/FRDAFAN83_OL0905003v001.htm (consultable en ligne).

SERVICE Historique de l'Armée de Terre (SHAT) : Dossier de pension de Jean-Baptiste Esménard, 3YF62762.

Imprimés

ALMANACH royal pour l'année [...] présenté à Sa Majesté par Testu, Paris, chez Testu et C^{ie}, rue Hautefeuille, n° 13. Testu imprimeur de LL. AA. SS. Mst le Duc d'Orléans et Mst le Prince de Condé, 1814-1828.

ALMENARA (Marquis), *Défense de D. Joseph Martinez de Hervas, Chevalier de l'Ambassade de S. M. C. à Paris, de l'Ordre Royal de Charles III, &c. contre l'accusation calomnieuse de S. Exc. M. P. Cevallos, ex-ministre de Charles IV, et de tous les gouvernements qui ont existé en Espagne depuis l'abdication de ce Monarque ; intentée cinq ans après la mort funeste et prématurée dudit Chevalier d'Hervás ; dédiée aux Pères de Famille de tous les pays, par le marquis d'Almenara, Père de l'accusé, Paris, de l'imprimerie de P. N. Rougeron, rue de l'Hirondelle, n° 22, septembre 1814. Traduit par Esménard.*

ANNUAIRE de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe, publié par M. Borel d'Hauterive, archiviste-paléologue, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris, au Bureau de la publication, rue Richer, 50, Dentu, libraire, Palais-Royal, galerie d'Orléans, Seton, libraire, rue du Bac, 41, Lemoine, place Vendôme, 26. Treizième année, 1874.

BIBLIOGRAPHIE de la France, Paris, Cercle de la Librairie : 15 mars 1817, 22 mars 1817, 19 avril 1817.

CLAUSEL DE COUSSERGUES, *Projet de la proposition d'accusation contre M. le Duc Decazes, pair de France, ancien président du Conseil des ministres, ancien ministre de l'Intérieur et de la Police générale du royaume, à soumettre à la Chambre de 1820. Par M. Clausel de Coussergues, membre de la Chambre des députés, conseiller à la Cour de cassation, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'Ordre royal de*

49 « A las Cortes actuales », *El Censor*, Madrid, Imprenta de D. León Amarita, 23 mars 1822, n° 86, p. 133.

50 « Facción aristocrática de Francia », *El Censor* 12, 21 octobre 1820, p. 469. Cet article est attribué par Claude Morange à Lista et à Amarita (pour les notes) : *En los orígenes del moderantismo decimonónico...*, Salamanca, Ediciones Universidad de Salamanca, 2019, p. 541.

51 *Ibid.*, p. 468.

- la Légion d'honneur. Troisième édition, augmentée d'une réponse à l'écrit de M. le Comte d'Argout, pair de France, sur ce projet d'accusation*, Paris, G. Dentu, imprimeur libraire, rue des Petits-Augustins, n° 5 (ancien hôtel de Persan) et A. Égron, imprimeur libraire, rue des Noyers, n° 37, 1820, in-8°.
- CLAUSEL DE COUSSERGUES, *Opinion sur l'article du budget du Ministère de la Guerre relatif aux traitements accordés aux réfugiés Egyptiens, Espagnols et Portugais, prononcé [sic] dans la séance publique du 18 février*, Paris, chambre des Députés, 1817.
- DUFOUR Gérard, *Los Afrancesados*, Madrid, Cambio 16, 1985.
- DUFOUR Gérard, « Les Afrancesados entre réformisme et révolution », in Christine Peyrard, Francis Pomponi et Michel Vovelle (dir.), *L'Administration napoléonienne en Europe. Adhésions et résistances*, Aix-en-Provence, PUP, 2008, p. 131-148.
- DUFOUR Gérard, « La Gazeta afrancesada de Madrid », *Cuadernos de Ilustración y Romanticismo. Revista digital del grupo de estudios del siglo XVIII*, n° 16, diciembre 2010, https://doi.org/10.25267/Cuad_Ilus_Romant.2010.i16.07.
- DUFOUR Gérard, *Juan Antonio Llorente: el «factotum» del rey Intruso*, Zaragoza, Prensas de la Universidad de Zaragoza, 2014.
- DUFOUR Gérard, *Juan Antonio Llorente en France (1813-1822). Contribution à l'étude du Libéralisme chrétien en France et en Espagne au début du XIX^e siècle*, Genève, Droz, 1982.
- ESMÉNARD Jean Baptiste, *Extrait du Mercure de France du Samedi 5 avril 1817*, Paris, P.N. Rougeron, Imprimeur de S.A.S. Mad. la Duchesse Douairière d'Orléans, rue de l'Hirondelle, n° 22, 1817, 15 p. [BnF : 8 - 0C - 901] Voir appendice documentaire.
- ESMÉNARD Jean Baptiste, « Nouvelles littéraires / Réflexions sur le discours prononcé par M. Clausel de Coussergues à la Chambre des Députés, le 28 février », *Mercure de France*, 5 avril 1817, p. 8-17.
- ESMÉNARD Jean Baptiste, « Nouvelles littéraires / Lettre à M. Clausel de Coussergues, sur l'inquisition d'Espagne. A Paris, chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois », *Mercure de France*, 26 avril 1817, p. 150-159.
- ESMÉNARD, *rentiers de Lambesc avec jouissance des droits de seigneurs pour les princes de Lorraine, seigneurs de Mondésir, de Ventubrières, de Chanvert, du Mazet et gouverneurs héréditaires de Lambesc*, Metz, imprimerie Rousseau-Pallez, rue des Clercs, n° 14, 1859.
- « FACCIÓN aristocrática de Francia », *El Censor. Periódico político y literario*, Madrid, Imprenta de León de Amarita n° 12, 21 octobre 1820, p. 453-480.
- FREDERKING Bettina, « "Vive le Roi quand même ?" Pouvoir royal et responsabilité ministérielle sous la Restauration », in Becquet Hélène et Frederking Bettina (dir.), *La dignité de roi. Regards sur la majesté au premier XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2009, p. 77-95.
- GODOY Manuel, *Mémoires du Prince de la Paix Don Manuel Godoy, Duc de l'Alcudia, Prince de Bassano, Comte d'Evooramonte, Ancien Premier ministre du roi d'Espagne, Généralissime de ses armées, Grand-Amiral, etc.*, traduits en français d'après le manuscrit espagnol, par J.G. d'Esménard, Lieutenant-Colonel d'État-Major, Paris/London/Madrid, Ladvocat/Richard Bentley/Casimir Monnier, 1836, 4 tomes.
- HARPAZ Ephraïm, *L'école libérale sous la Restauration*, Genève, Droz, 1968.
- LARRIBA Elisabel, « Esmenard, ¿más que un mero traductor de las Memorias? », in Godoy Manuel, *Memorias*, edición de Emilio La Parra y Elisabel Larriba, Alicante, Servicio de publicaciones de la Universidad, 2008, p. 89-109.

- LARRIBA Elisabel, « L'image de Manuel Godoy revue et corrigée par Jean-Baptiste Esménard », in Americi Laurence, Daumalin Xavier, Raveux Olivier, Régnard Cécile, Renaudet Isabelle (dir.), *La mosaïque des racines. Pouvoirs, cultures et sociétés en France et en Méditerranée, xv^e-xx^e siècle*, Mélanges en l'honneur du professeur Gérard Chastagnaret, Aix-en-Provence, PUP, 2014, p. 111-118.
- LARRIBA Elisabel, « Jean-Baptiste Esménard, un francés afrancesado », in Alberola Armando, Larriba Elisabel (dir.), *Las élites y la "Revolución de España" (1808-1814). Homenaje al profesor Gérard Dufour*, Alicante, Servicio de publicaciones de la Universidad, 2010, p. 207-225.
- LARRIBA Elisabel, « Jean-Baptiste Esménard (1771 – 1842) : un francés españolizado defensor de los emigrados españoles y de su cultura », Romero Ferrer Alberto, Loyola López David (dir.), *Las musas errantes. Cultura literaria y exilio en la España de la primera mitad del siglo XIX*, Gijón, Trea, 2017, p. 69-80.
- LLORENTE Juan Antonio, *Lettre à M. Clausel de Coussergues sur l'Inquisition d'Espagne*, Paris, Chez Delaunay, 1817.
- [MARTÍNEZ Manuel (Fr.) (Mercedario Calzado)], *Los famosos traidores refugiados en Francia convencidos de sus crímenes y justificación del Real decreto de 30 de mayo por F. M. M. M. C.*, Madrid, imprenta Real, 1814.
- [MARTÍNEZ Manuel (Fr.) (Mercedario Calzado)], *Nuevos documentos para continuar la historia de algunos famosos traidores refugiados en Francia. Respuesta de Fr. Manuel Martínez, Mercedario Calzado, a la carta que desde Montpellier le escribió el Ilmo. Sr. Santander, Obispo auxiliar de Zaragoza, y al apéndice a la representación que D. Francisco Amorós, "soi-disant" Consejero de Estado español dirige a S. M. el Rey D. Fernando VII*, Madrid, imprenta Real, 1815.
- MOR DE FUENTES José, *Bosquejillo de la vida y escritos de D. José Mor de Fuentes delineado por él mismo*, Barcelona, imprenta de Don Antonio Berges, 1836.
- MORANGE Claude, *En los orígenes del moderantismo decimonónico. El Censor (1820-1822): promotores, doctrina e índice*, Salamanca, Ediciones Universidad de Salamanca, 2019.
- NAPOLÉON I^{er}, *Correspondance inédite de Napoléon I^{er} conservée aux Archives de la Guerre, publiée par Ernest Picard, colonel d'artillerie breveté et Louis Tuetey, bibliothécaire-archiviste adjoint au ministère de la Guerre*, Paris, Henri Charles-Vauzelle, 1925, tome IV, 1811.
- PIQUEREZ DÍEZ Antonio J., « El "rey Intruso" y la *Gazeta de Madrid*: la construcción de un mito, 1808-1810 », *El Argonauta español*, n^o 6, 2009, <http://journals.openedition.org/argonauta/713> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/argonauta.713>.
- SERRE Hercule de, *Correspondance du comte de Serre (1796 – 1824) annotée et publiée par son fils. Ornée d'un portrait gravé sur acier par M. D. Desvachez et du fac-simile de deux autographes*, Paris, Auguste Valon, 1876-1877, 6 vol.
- VAUCHELLE-HAQUET Aline, *Les ouvrages en langue espagnole publiés en France entre 1814 et 1833. Préface de Gérard Dufour*, Aix-en-Provence, PUP, 1989.

EXTRAIT
DU MERCURE DE FRANCE
du samedi 5 avril 1817

Paris, P. N. Rougeron, Imprimeur
de S. A. S. Mad. la Duchesse Douai-
rière d'Orléans, rue de l'Hirondelle,
n° 22.

En París, en casa de P. N. Rouge-
ron, Impresor de S.A.S. la Señora
Duquesa Viuda de Orléans, calle
de l'Hirondelle, n° 22.

Bibliothèque nationale de France : 8 – 0C – 901.

L'accentuation a été modernisée dans le texte en espagnol, en italique dans l'original, ce que nous avons respecté.

ARTÍCULO INSERTO
EN EL MERCURIO DE FRANCIA
del sábado 5 de abril de 1817, p. 8

NOTICIAS DE LITERATURA.

Reflexiones sobre el Discurso, que M. Clausel de Cou-
sergues pronunció en la Cámara de Diputados de
Francia el 28 de Febrero, con este epígrafe:

*Quamquam inter adversa,
Salva virtutis fama*

No nos proponemos hacer el extracto de este escrito que contiene tan solo diez y seis páginas. El espíritu de moderación ha guiado la pluma de su autor, quien ciertamente ha omitido mucho que habría podido decir. Esta circunspección no será acaso dignamente apreciada por todos. Pero el hombre juicioso, e imparcial, no podrá menos de leer con interés las expresiones de dolor de estos desventurados Españoles, que han salido de la Península con nosotros, y lo que más es, por causa nuestra. Han sido acometidos en la cámara de los diputados, y por consiguiente el derecho que tenían para defenderse era incontestable. Para esta defensa era menester tocar puntos muy delicados, y recordar épocas funestas, en cuyo olvido tienen interés la razón de Estado, [p. 4] y el pudor nacional: mas como el ataque ha sido tan solemne, y pudiera tener resultados de gravedad, y como también el carácter público del orador añade importancia a la acusación, ha sido de necesidad indispensable entrar en esta discusión penosa. Con todo, es menester confesarlo, en los primeros escritos, que hasta ahora ha producido esta fatal contienda, la dignidad, la moderación, la prudencia están de

parte de los Españoles refugiados. La diversidad de estilo no es menos notable, que la diferente posición de los contendientes: cualquiera lo conoce a primera vista. Que no se impute pues a los españoles refugiados, el que el público, ante cuyo tribunal ha de ser juzgado este proceso, pida que se le presenten los títulos de ambas partes y especialmente que se fije el estado de la cuestión.

¿De qué se trata?

¿El principio, las vicisitudes, y el desenlace de la guerra de la Península son por ventura sucesos de fecha tan antigua, que sea posible alterarlos cada uno a su antojo? Ah! Por desgracia todos los hemos visto! El pueblo español no tuvo la más mínima intervención en las causas que los produjeron. Hay solamente un corto número de individuos que podrían haber tenido alguna responsabilidad, y que han conocido por lo menos la necesidad en que estaban de justificar su conducta. Los Señores Cevallos y Escoiquiz han escrito sus defensas separadamente. Nosotros no somos los encargados de responder a ellas.

[p. 6] *¿Qué había de hacer pues una nación invadida, desarmada, sin centro de autoridad por la ausencia de toda la dinastía hereditaria, que se hallaba á discreción de la fuerza militar, y temerosa de que se estableciesen principios inaplicables á su estado social, por consecuencia necesaria de una anarquía horrorosa, ¿Qué había de hacer, digo, estando abandonada a sí misma, cuando toda la Europa contienen tal estaba igualmente oprimida, y obediente al dominado universal? ¿Qué fue lo que hicieron Holanda, Alemania, Suiza e Italia? Verdad es, que dentro de los muros de Cádiz se salvaron esos pocos liberales, que hallaron en el recinto inatacable de aquella fuerte Península ocasión para una resistencia honrosa: pero todo lo demás de España tuvo que ceder a la fuerza. Trescientos mil testigos viven entre nosotros, que pueden deponer de esta verdad: y tal hay, que no quiere ahora levantar su voz contra estas intempestivas y escandalosas recriminaciones, que con la pluma ó con la espada sirvió para sojuzgar á los Españoles, y contribuyó, con su silencio por lo menos, a presentarles la sumisión como un deber, haciendo de ella un triunfo glorioso para nuestras armas.*

Al cabo de largo tiempo pudo por fin la España levantar su humillada frente, gracias a nuestras faltas, a nuestros descalabros, y al abuso imprudente de la victoria. Ventajas inesperadas hicieron entonces mirar con admiración una resistencia, a la cual habían sido prodigados los nombres de brigandage [p. 8] y temeridad. Los restos de nuestras numerosas legiones volvieron a atravesar el Pirineo; y Castilla vio sentados nuevamente sobre el trono a sus príncipes, de cuyo regreso había tantas veces perdido la esperanza.

Mas en el transcurso de seis años de penas y desolación, el gobierno a quien sostenía una fuerza irresistible, se hizo respetar, y obedecer por muchos millares de habitantes, ligados por los vínculos de familia, o por el amor a sus propiedades, los cuales estuvieron colocados entre la anarquía de las provincias, y aquellas juntas revolucionarias que en su naufragio vinieron a refundirse en las Cortes de Cádiz; entre la fuerza terrible de los batallones franceses, a los cuales enviaban reclutas casi todas las naciones del continente, y los auxilios de la Inglaterra, que en más de una ocasión contó muy poco con ver sus esfuerzos coronados de buen éxito.

Sabido es, que algunos hombres desconocidos fueron organizando poco á poco las guerrillas, las cuales en los últimos tiempos llegaron a hacerse tan formidables, como

también, que habiéndose reunido en Cádiz las reliquias de las Juntas, se publicó allí una constitución en 1811 (sic)... ¡Pero, ¿á quien se le podrán formar cargos por no haber seguido desde los principios a Chaleco, Mina, el Pastor, el Cura, el Empecinado, el Marquesilla, y no haberse puesto entre las filas de estos Viriatos de nuestros días, cuyas primeras hazañas no podían inspirar la misma confianza que sus hechos posteriores? [p. 10] ¿Y cómo es, que aun después de los decretos del Rey Fernando expedidos en Valencia en el mes de Mayo de 1814, y de las causas criminales que se instruyeron con tan grande solemnidad en su consecuencia, aquellos mismos que no habían profesado los principios de los liberales de Cádiz, se hallan hallado expuestos a una persecución tan viva por parte de los defensores más celosos del gobierno monárquico? Debe observarse, que en este punto aunque la mala fe es notoria, lo es aún mucho más la ignorancia de los hechos. Es difícil no conocer, que son muy pocos los Españoles que han estado fuera de la alternativa de servir en el partido de la resistencia o en el de la sumisión. Habrá si hombres, que por su nulidad harán alarde de una pureza sin mancilla: á estos podría decirse, que el ser nulo en la sociedad no es ciertamente delito, pero que hay por lo menos extravagancia en hacerse de ello un merecimiento. El vulgo, cuyos sufragios son y serán eternamente invocados, sin que por esto se liberte de ser oprimido, no ha hecho más que sufrir, y valer de pretexto á todos los partidos. En España ha clamado: Viva Fernando, y viva Joseph; vivan las Cortes, y viva el Rey! ¿Qué ha de inferirse de esto?

Por lo demás, no toca á los Franceses imprimir oi calificaciones a las diferentes sectas políticas, que han nacido en estos últimos tiempos del otro lado de los Pirineos. Nosotros hemos sido la causa inmediata de todos los desordenes; y lo que únicamente nos queda que hacer es, expiar nuestras faltas, concediendo [p. 12] un asilo noble y generoso a los que son víctimas de nuestra política, y de nuestra manía de la guerra.

Déjense pues ciertos escritores de querer presentarnos las fées de bautismo como testimonios de fidelidad, y de dividir la Francia en vieja u nueva. Porque pudiera a todo trance preguntárseles de qué Francia son aquellos, cuyos nombres se leen en las guías ó almanakes de todas las épocas, y que hasta el presente no han dado más prueba de su celo por la buena causa, que la de substituir una efigie nueva a la de sus antiguas insignias y condecoraciones. Se apela en vano al expediente de parciales y pérfidas Biografías. No somos dueños de evitar lo pasado, y en cuanto á la posteridad, no es dudoso que tarde o temprano pondrá la última mano al Diccionario de los Veletas^{52*}. Los coetáneos, sin ir a consultar esta obra, saben ya a que atenerse... Creemos poder pronosticar que llegará el día en que se hará uso de este detestable sofisma, con que se pretende desunirnos ahora, contra aquellos mismos, que apelan a invenciones tan detestables. No. La patria es una. Ni conocemos más de aquella que en sus infortunios reclama el apoyo, y el amor de todos sus hijos.

ESMENARD.

52 * Esta obra fue publicada en París en 1815. El título de ella indica su objeto. El autor ha colocado por orden alfabético los nombres de una multitud de personas de [p. 15] cierta cuantía, las cuales, en su entender, han procurado oficiosamente granjearse la protección de todos los diferentes gobiernos que ha tenido la Francia en los últimos veinte años, y las achaca haber mudado como las veletas según el viento reinante.

P.S. Este artículo estaba ya entregado, para ser impreso, cuando ha llegado a nuestras manos la Opinión de M. Clausel de Coussergues, con piezas que él llama justificativas. Nada tenemos, que añadir a lo que acabamos de decir: la carta, que alega de un Español refugiado, es el hecho de un individuo: las de dos o tres generales franceses pertenecen a esa muchedumbre de cartas de felicitación, que llueven de todas partes, cuando se mudan los gobiernos, y a las cuales se sabe que es menester no dar importancia, porque no acabarían nunca las recriminaciones a que darían motivo. Por otra parte es tan fácil el desaprobarnos!...

M. Clausel de Coussergues va a buscar apoyo en los discursos del Times. No iremos nosotros, aunque pudiéramos, a escudarnos con la autoridad de los diarios ingleses, para justificar nuestras opiniones. Además de esto, el pasaje del Times no está citado, como debiera. Habría sido más justo copiarlo entero, y entonces todos habrían podido apreciar el valor del texto. M. de Coussergues no ha sido más afortunado en otras citas históricas; Catalina nunca fue la cabeza del gobierno: tuvo también mayor número de cómplices en el senado, que en el ejército. Por último, hubo un Cicerón que tuvo la noble osadía de levantarse contra él en los momentos en que era más temible.

En cuanto a Spartaco, fue un esclavo que se reveló contra sus señores. Si M. Clausel de Coussergues no pone más en claro su idea, no podremos adivinar las alusiones que ha querido hacer. Pero si tuviese la bondad de explicarse, veremos entonces si están bien entendidas las aplicaciones.

FIN

ARTICLE INSÉRÉ
DANS LE MERCURE DE FRANCE
du samedi 5 décembre [sic] 1817, p. 8

NOUVELLES LITTÉRAIRES

*Réflexions sur le Discours prononcé par M. Clausel de
Coussergues à la Chambre des Députés, le 28 février*, avec
cette épigraphe :*

Quamquam inter adversa,
Salva virtutis fama

Nous n'avons pas l'intention de faire l'extrait de cette brochure qui n'a que seize pages. L'auteur n'a rien dit de trop ; il eût pu dire davantage. Tout le monde lui saura-t-il gré de sa retenue ? L'homme judicieux et impartial ne verra pas sans intérêt l'expression de douleur de ces malheureux Espagnols

sortis de la Péninsule, pêle-mêle avec nous, et surtout à cause de nous. Attaqués dans la chambre des députés, le droit de défense étoit incontestable. Cette défense se rattachoit naturellement à des questions délicates, à des époques funestes dont une sage [p. 5] raison d'État, dont la pudeur nationale nous conseillent d'écarter la mémoire ; mais la solennité de l'attaque, les conséquences possibles d'une pareille accusation, le caractère public de l'orateur qui s'en ai fait l'interprète, ont provoqué cette discussion. Il faut en convenir toutefois ; dans cette lutte affligeante, la mesure, la décence, la modération se trouvent jusqu'ici du côté des réfugiés espagnols. La différence de style et de position est tout-à-fait remarquable ; l'esprit le moins attentif ne peut manquer d'en être frappé. Ce n'est donc point la faute des réfugiés espagnols si le public, appelé à examiner les titres des uns et des autres, demande que l'état de la question soit fixé.

De quoi s'agit-il donc ?

L'origine, les vicissitudes, le dénouement de la guerre péninsulaire, sont-ce là des événements d'une date si reculée qu'on les puisse défigurer au gré de son imagination ? Hélas ! ils ne sont que trop récents ! La nation espagnole fut étrangère aux causes qui les produisirent. Elles ne peuvent compromettre la responsabilité que d'un petit nombre d'individus, dont quelques-uns on déjà senti le besoin de se justifier. M. de Cevallos et le chanoine Escoiquiz ont écrit leurs plaidoyers respectifs.

Ce n'est pas nous qui sommes chargés de la réplique.

[p. 7] Or, un peuple envahi, désarmé par l'absence imprévue de toute dynastie héréditaire, livré à la puissance des baïonnettes, menacé du développement de principes inapplicables à son état social, à la suite d'une épouvantable anarchie, qu'avoit-il à faire étant réduit à lui-même, tandis que toute l'Europe continentale, courbée sous le joug, étoit également comprimée ? que firent la Hollande, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie ? Une presque île, il est vrai, sauva dans les murs de Cadix, cette poignée de *libéraux* qui durent l'honneur de la résistance à la faveur d'un asile inabordable ; tout le reste de l'Espagne plia sous les lois de la force. Trois cent mille témoins, vivants au milieu de nous, peuvent l'attester ; et tel qui ne veut point aujourd'hui s'opposer au scandale de ces tardives récriminations, servit, de sa plume ou de son épée, le projet d'envahir la Péninsule, et contribua au moins par son silence, à faire regarder la *soumission* comme un devoir pour les Espagnols, comme un triomphe glorieux pour nos armées.

Ensuite nos fautes, nos revers, l'abus insensé de la victoire, permirent à l'Espagne de relever son front humilié. Des succès prodigieux firent admirer une résistance, taxée si longtemps de *brigandage* et de [p. 9] *témérité*. Les faibles restes de nos légions repassèrent les Pyrénées ; et la Castille vit monter sur son trône des princes dont elle n'osoit espérer le retour.

Mais, pendant six années d'angoisses et de fléaux de tous genres, des milliers d'habitats, attachés au sol par des liens de famille ou de propriétés, placés

successivement entre l'anarchie des provinces et ces juntes révolutionnaires, dont les Cortès de Cadix ne firent que recueillir le naufrage, entre les forces accablantes des bataillons français auxquels presque toutes les nations du continent fournissoient des recrues, et les secours de l'Angleterre qui désespéra tant de fois du succès de ses armes, furent obligés de fléchir sous un gouvernement imposé par une force irrésistible.

On sait que des partisans obscurs organisèrent peu à peu des bandes, qui à la fin devinrent si redoutables, que les débris des juntes, rassemblées dans Cadix, publièrent une constitution en 1811 (sic)... Et ! qui sera blâmé de n'avoir point couru, sur la première nouvelle de l'apparition de *Chaleco*, de *Mina*, du *Pastor*, du *Cura*, de *Marquesillo*, de l'*Empecinado*, se jeter dans les rangs des Viriates modernes, dont les premiers faits d'armes ne sont pas le plus beau titre de gloire ? Et comment se fait-il [p. 11] qu'après les décrets de Ferdinand, rendus à Valence au mois de mai 1814, et confirmés par les procédures solennelles qui s'en suivirent, les plus zélés défenseurs actuels du système monarchique déclarent une guerre si vive à ceux qui ne partageoient point les principes des *libéraux* de Cadix ? Il est évident que l'ignorance des faits l'emporte sur la mauvaise foi. Cependant il est difficile de ne pas croire que peu d'Espagnols ont pu se soustraire à l'alternative de servir le parti de la résistance ou celui de la *soumission*. Quelques hommes nuls se vanteront peut-être d'une pureté sans tache : la nullité n'est pas un crime sans doute ; mais il seroit trop ridicule de s'en faire un mérite. La masse populaire, éternellement invoquée et foulée, n'a fait que servir de prétexte. En Espagne, elle a crié : *vive Ferdinand et vive Joseph ! vivent les Cortès et vive le Roi !* Que faut-il en conclure ?

Au reste, ce n'est point à des Français qu'il convient de qualifier aujourd'hui les sectes politiques qui ont paru au-delà des Pyrénées. Notre présence a été la cause immédiate de tous ces désordres ; il ne nous reste plus qu'à expier, par un accueil hospitalier, les torts que nous avons à nous reprocher à l'égard des [p. 13] victimes de notre politique et de notre intempérance guerrière.

Que des écrivains cessent donc de vouloir convertir les extraits de naissance en certificats de civisme, et de diviser la France en *vieille* et *nouvelle*. On leur demanderoit, enfin, à quelle France appartiennent ceux dont le nom a décoré les almanachs de toutes les époques, et qui n'ont donné jusqu'ici d'autres preuve de leur zèle pour la bonne cause qu'en substituant une effigie nouvelle à celle que portoient leurs anciennes décorations. On a beau susciter de complaisantes et perfides biographies, le passé n'est plus en notre puissance ; la postérité complètera tôt ou tard le *Dictionnaire des Girouettes !* Les contemporains n'ont pas besoin de le consulter pour savoir à quoi s'en tenir... Nous osons le prédire : ce détestable sophisme qui tend à nous diviser encore retombera sur ses auteurs. Non, la patrie est *une*. Nous ne connoissons que celle qui a besoin de tous ses enfants, que celle que ses malheurs doivent nous faire aimer davantage.

Esménard.

[p. 15] PS : Cet article étoit livré à l'impression lorsque nous avons eu connoissance de l'*Opinion* de M. Clausel de Coussergues, imprimée avec des Pièces justificatives. Nous n'ajouterons rien à ce que nous venons de dire ; la lettre d'un réfugié espagnol est un fait individuel ; celles de deux ou trois généraux rentrent dans la classe de ces adresses qui ont afflué de toutes parts à l'époque de chaque changement politique. On est convenu de n'y attacher aucune importance ; les récriminations meneroient trop loin, et il est si facile de les désavouer ! M. Clausel de Coussergues s'appuie du témoignage du *Times*. Ce n'est pas dans les journaux anglais que nous voulons prendre des autorités pour justifier nos opinions. D'ailleurs, la citation n'est pas complète, et si l'honorable député eût transcrit en entier le passage du *Times*, il eût mis tout le monde à même d'apprécier la valeur du texte.

M. Clausel de Coussergues n'est pas plus heureux dans ses citation historiques ; Catalina n'étoit point le chef du gouvernement ; il avoit plus de complices dans le sénat que dans l'armée, et Cicéron ne craignit pas de s'élever contre lui dans le moment où il étoit le plus à craindre.

Spartacus n'étoit qu'un esclave révolté contre ses maîtres. Si M. Clausel de Coussergues ne développe pas mieux sa pensée, nous ne pouvons deviner les allusions qu'il a eu l'intention de faire ; s'il a la bonté de s'expliquer, on verra si les applications sont justes.

Table des matières

Elisabel Larriba, Eduardo González Calleja Prologue	5
Liste des principales publications du professeur Paul Aubert	15
Elisabel Larriba La solidarité de Jean-Baptiste Esménard avec les <i>afrancesados</i> dans l’affaire Clausel de Coussergues (1817)	27
Gérard Dufour Le libéral malgré lui Leandro Fernández de Moratín pendant la seconde Révolution d’Espagne (1820-1823)	47
Emilio La Parra Félix Mejía, crítico radical de la monarquía a comienzos del siglo XIX	73
Gérard Chastagnaret L’État et la vérité avant tout Federico Botella y de Hornos, ingénieur des mines	87
Almudena Delgado Larios Crisis política y diálogo intelectual « hispánico » (1853-1854)	105
Jordi Casassas Ymbert La persistencia del regeneracionismo Notas acerca del caso de Miquel dels Sants Oliver (1864-1920)	153
José Luis de la Granja Sainz El escritor Francisco de Ulacia (1864-1936) Padre de la novela nacionalista vasca y precursor del nacionalismo de izquierda en Euskadi	167
Eduardo González Calleja Miguel de Unamuno, entre la conspiración y la denuncia antidictatorial (1924-1931)	189

Julie Fintzel

Max Aub, de la « tour d'ivoire » à la « vraie vie »
Les intellectuels, la morale et la politique

209

Vanina Filippi

Le combat pour l'intelligence
d'un intellectuel phalangiste sous le franquisme
Dionisio Ridruejo, 1940-1956

245

Eve Fourmont Giustiniani

Usages publics de la figure des intellectuels exilés
dans l'Espagne de la Transition démocratique

277

Index onomastique

313



LES INTELLECTUELS ESPAGNOLS EN TEMPS DE CRISE XIX^e-XX^e SIÈCLE HOMMAGE À PAUL AUBERT

LE TEMPS DE L'HISTOIRE

apporte
un éclairage
scientifique
sur tous
les passés,
privilégiant
la longue durée,
en territoire
méditerranéen et
au-delà.

Dans le droit fil des travaux du professeur Paul Aubert, à qui il est offert en hommage, cet ouvrage traite des intellectuels en temps de crise dans l'Espagne à l'époque contemporaine, de leur attitude, leur rôle et leur fonction. Écrites en leur langue maternelle par des universitaires français et espagnols liés au professeur Aubert pour avoir préparé leur thèse ou leur habilitation à diriger des recherches sous sa direction, avoir régulièrement collaboré au prestigieux *Bulletin d'histoire contemporaine de l'Espagne* qu'il fonda en 1985 et qu'il continue de diriger, ou encore qui furent ses collègues à l'UMR TELEMMe (Aix-Marseille Université, CNRS), les différentes contributions qui le composent embrassent les XIX^e et XX^e siècles, du second règne de Ferdinand VII à la Transition de la dictature franquiste à la démocratie. Réalisées à partir de recherches originales par des spécialistes reconnus, elles renouvellent nos connaissances non seulement sur les personnages étudiés, mais aussi sur l'histoire générale de cette Espagne qui, depuis la fin de l'Ancien Régime n'a cessé d'affronter des crises majeures et souvent dramatiques.

Couverture

Caricature de la Première République: "Señor maestro, ojo con esos nenes!", La Flaca, n° 72, 9 juillet 1873. Hemeroteca Municipal de Madrid, Espagne. Ref: 421/3.

Elisabel Larriba, professeur à l'université Aix-Marseille, membre honoraire de l'Institut Universitaire de France, est spécialiste de la presse espagnole. Elle codirige la revue *El Argonauta español* et anime au sein de l'UMR TELEMMe un groupe de recherche sur S'informer et informer en temps de crise en Europe méridionale.

Eduardo González Calleja, professeur à l'université Carlos III de Madrid, est spécialiste en théorie et histoire de la violence politique à l'époque contemporaine. Ses ouvrages les plus récents sont *Asalto al poder, Madrid*, 2017, *Guerras no ortodoxas, Madrid*, 2018 et *Política y violencia en la España contemporánea, vol. 1, Madrid*, 2019.



Presses
Universitaires
de Provence



Éditions

TELEMMe

Temps,
langues,
littératures,
médiations
UMR 7333



28 €